



ANR Amitié 43

Nov 2017 Bulletin d'informations du comité de l'ANR de la Haute Loire
Siège social 78 bis avenue Foch 43000 Le Puy en Velay Tél (président) 04 71 08 70 57

Courriel : anr43@laposte.net ou christian.dessalle@orange.fr



Le mot du président :

Chers collègues et amis,

Nous célébrons cette année les 90 ans de notre ANR et nous pouvons être fiers de ce qu'a réalisé notre association depuis sa création par Firmin VIDAL. Grâce à l'engagement de tous les bénévoles qui l'ont animée, de nombreux combats ont été gagnés et autant d'obstacles franchis pour le plus grand bénéfice de nos adhérents. Mais parce que d'autres luttes nous attendent, parce que d'autres conquêtes sont à réussir, il est de notre responsabilité de nous livrer à un état des lieux. Le résultat ne peut que nous rendre optimistes : malgré son grand âge, l'ANR est solide ! Quelques complications ont été rapidement soignées et guéries, le diagnostic est bon, même s'il nous faut traiter vigoureusement une petite faiblesse dans notre recrutement. Toutes les associations en souffrent, mais nous saurons redresser la barre comme nous avons toujours su le faire. Toute notre action est désormais tournée vers cet horizon si lointain et cependant si proche : nos 100 ans, les 100 ans d'une association qui aura réussi à attirer à elle des retraités toujours plus nombreux, toujours plus heureux de partager du temps et de nombreuses activités, de plus en plus prompts à se montrer solidaires, ouverts au monde, travaillant sans relâche à conforter notre place légitime dans la société.

*ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : (voir motion dans La Voix de l'ANR N° 481 de juillet)
L'assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2017 à St Jean de Monts en Vendée, a validé la proposition qui lui était faite d'inscrire officiellement dans nos statuts l'ouverture de notre ANR à tous les retraités, quelle que soit leur origine professionnelle, quel que soit leur régime de retraite, à condition qu'ils adhèrent à nos valeurs.*

Les délégués de l'Association Nationale des Retraités réunis en Assemblée générale à St Jean de Monts (Vendée) les 30 et 31 mai 2017 prennent acte de l'élection du nouveau président de la république et n'entendent pas se situer dans une opposition systématique. Mais n'entendent pas non plus ne pas réagir s'il n'est pas mis fin aux tentatives de marginalisation dont sont victimes les retraités visant à donner d'eux une image de nantis à la charge de la société. Ceux-ci représentent le quart de la population française et veulent être représentés dans les négociations ou consultations qui les concernent.

LES VOYAGES 2018



*L'année prochaine au printemps
2 voyages au programme.*

Le premier au Portugal

*du 2 au 9 mai par avion jusqu'à
Lisbonne visite du Portugal et
retour par Porto, changement 4
fois d'hôtels. Prix 1160 euros.
C'est complet. Ce voyage a été
proposé aux adhérents ayant
répondu au sondage, il se
pourrait qu'une place ou deux se
libèrent.... La liste sera
définitivement close fin 2017.*

Le deuxième aura lieu du dimanche 3 au 8 juin 2018 à Sainte Montaine en Sologne. Au programme: le BERRY, SOLOGNE et VAL DE LOIRE.

1^{er} jour: arrivée en fin de matinée, déjeuner au village vacances.

*Après midi, visite guidée du **Pôle des étoiles à Nançay**. Dans un calme apaisant, guidé
par un médiateur, vous visiterez un site d'exception qui abrite en autres le 4^{ème} plus
grand radiotélescope du monde.*

Apéritif de bienvenue et dîner.

*2^{ème} jour : matin visite guidée d' **Aubigny sur Nère**, cité franco-écossaise et
ses maisons à colombages datant de la renaissance. Déjeuner au village vacances.*

*Après midi, visite du musée de la chasse à **Gien**, installé depuis 1952 dans le **château
d'Anne de Beaujeu** (fin 15^{ème} siècle), il présente des collections qui évoquent les
différentes techniques de chasse.*

Dîner et soirée animée.

*3^{ème} jour : Journée à **Bourges**, ville d'art et d'histoire. Découverte de la cathédrale
Saint Etienne classée au patrimoine mondial par l'UNESCO. Visite de la vieille ville en
petit train. Déjeuner au restaurant. L'après midi, visite guidée du Palais Jacques
Cœur Dîner et soirée animée.*

*4^{ème} jour : Matin visite de la maison des étangs de **Saint Viatre**, écomusée
présentant une approche historique de la région, mais aussi l'écologie des étangs,
la faune et la flore. La gestion des étangs avec la pisciculture qui y est pratiquée.
Déjeuner au villages vacances Azureva.*

*Après midi croisière sur le **Pont-canal de Briare** avec un passage d'écluse et du Pont-
Canal. Construit en collaboration avec Gustave Eiffel, ce pont métallique de 662
mètres de long fut un des plus longs ouvrages du monde. Dîner et soirée animée.*

*5^{ème} jour : journée gourmande à **Sancerre**. Découverte des paysages vallonnés du
vignoble de Sancerre, visite d'une cave avec dégustation. Déjeuner dans une auberge du
Sancerrois. Visite guidée de Sancerre la médiévale puis temps libre pour flâner*

dans les ruelles. Découverte des secrets de fabrication du crottin de Chavignol chez un producteur local.

Dîner et soirée animée.

6ème jour : libération des hébergements. *Matin visite guidée du **château de Sully**, porte d'entrée du Val de Loire et ses châteaux inscrits au patrimoine mondial. Découverte des appartements du duc de Sully. Départ après le déjeuner.*

Les mêmes dispositions que celle de 2017 sont reconduites, à savoir :

Acceptation des chèques vacances uniquement pour le solde du séjour. *Prix du voyage : entre 600 et 700 euros selon le nombre de participants. Échéances des paiements : Arrhes 200 euros par personne avant le 25 nov 2017. Le 2ème versement de 250 avant le 25 février 2018. Le solde avant le 25 avril 2018, les chèques doivent être libellés à l'ordre de **COS PTT Retraités** et adressés accompagnés du coupon réponse joint en annexes à ANR 43, 78 bis avenue Foch, 43000 Le Puy en Velay.*

La participation est ouverte à l'adhérent et à son conjoint, ou concubin, ou parents et amis, sous réserve d'adhésion et paiement de la cotisation qui leur est spécifique. L'encaissement du chèque correspondant aux arrhes confirmera votre participation au voyage. Aucune confirmation écrite ne sera envoyée aux demandeurs. La date de réception des chèques conditionnera l'ordre d'inscription au voyage, une liste d'attente sera éventuellement établie. Tout désistement devra être signalé le plus tôt possible et au plus tard 48h avant le départ.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à Mr LAURENT Tél 04 71 09 49 03 ou M

*Le car partira du **garage Shmitt** et du **centre culturel de Vals** en direction de Clermont Ferrand . Signalez sur votre bulletin d'inscription si vous souhaitez un autre lieu de ramassage éventuel dans cette direction, les horaires vous seront communiqués ultérieurement.*

CADEAUX AUX AÎNÉS :

Toutes celles et ceux qui ont fêté en 2017 leur anniversaire de 75, 80, 85 etc...ans vont recevoir avant la fin de l'année, par la Poste ou porté à domicile, une petite pâtisserie. Merci de nous signaler les oublis toujours possibles malgré le soin apporté à la liste des bénéficiaires.

PERMANENCES :

*Elles ont lieu encore à notre siège tous les mercredis et vendredis matins de **9h à 11h15, (porte à coté du COS)***

Les horaires de celui -ci sont les mardis de 8h30 à 11h45, les mercredis de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h45, ainsi que les jeudis de 13h45 à 16h45.

CONSULTATION DU SITE DE L'ANR :

*Tapez **anrsiege** sur votre moteur de recherche, puis l'identifiant : **adherent**, puis le mot de passe : **ADhe2016***

BRIOUDE ET YSSINGEAUX

Pour les adhérents de ces 2 secteurs géographiques, nous organisons une petite réunion conviviale et de partage durant laquelle nous dégustons la brioche et prenons le verre de l'amitié. Cet après midi vous est dédié et nous aurons plaisir à vous rencontrer et répondre à vos questions. Venez nombreux et inscrivez vous d'ores et déjà auprès de Claudette RICHARD 04 71 09 32 32 ou Christian DESSALLE 04 71 08 70 57.

Nous serons présents à Yssingeaux le jeudi 7 décembre à la ferme de Lavée à 14h15 ; et pour le brivadois le jeudi 14 décembre à la salle des fêtes de Cohade à 14h30

ORANGE : nouveaux créneaux horaires pour l'accueil téléphonique des retraités
CONTACTS :

Téléphone : 0810 007 221, vous pouvez joindre un conseiller, le lundi, mardi et jeudi 9h00 à 12h15, en dehors de ces plages horaires, le serveur vocal interactif diffuse 24h /24 des informations relatives aux droits d'accès et aux différentes prestations. Vous pouvez également consulter les différents modes d'emploi publiés sur le site en fonction de la nature de votre demande.

Pendant les vacances scolaires, la permanence d'urgence vacances enfants est accessible au 0800 808 800 (contactez ce numéro uniquement en cas de réelle urgence).

Internet : [www ce-orange.fr](http://www.ce-orange.fr)

E-mail :

Inscription : retraites.inscription@ccues-ft.fr

Quotient Familial : retraites.qf@ccues-ft.fr

Guichet Loisirs : retraites.guichetloisirs@ccues-ft.fr

Bon plans : retraites.bonsplans@ccues-ft.fr

Chèques vacances : retraites.chèquesvacances@ccues-ft.fr

Vacances enfants : retraites.ve@ccues-ft.fr

Prestations d'action sociale : retraites.pas@ccues-ft.fr

Aide à l'autonomie : retraites.autonomie@ccues-ft.fr

Pour toute autre question : retraites.accueil-ft.fr

Courrier :

Gestionnaire pour le compte des CE

ASC/ accueil ouvrants -droits

TSA 10003

41965 Blois cedex 09

PRESTATIONS LA POSTE :

Transfert des prestations Chèques Vacances (CV) et Aide au maintien à Domicile (AMD) de La Poste à la Fonction Publique.

Le **COGAS** (Comité de Gestion des Affaires Sociales) de La Poste a décidé le 17 février 2016 que, désormais et à partir du 1^{er} mars 2016, les **Chèques Vacances et l'Aide au Maintien à Domicile seraient désormais gérés par la Fonction Publique d'État**. En effet il apparaît que cette modification sera plutôt favorable aux postiers. Bien évidemment, ces prestations qui auraient été accordées antérieurement au 1^{er} mars seront maintenues jusqu'à leur terme.

A partir du 1^{er} mars, vos demandes sont à effectuer auprès de la Fonction Publique d'État :

Pour le chèque-vacances : Téléphone : **0810 89 20 15** (coût d'un appel local)

Site internet : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

Adresse : CNT Chèques-Vacances Demande

TSA 49101 76934 Rouen Cedex

Pour l'aide au Maintien à Domicile (AMD) : Téléphone : **0970 29 90 40**

- Service d'information de la fonction publique **0971 10 39 60**

- Service d'information de l'Assurance retraite : site internet :
www.fonction-publique.gouv.fr/amd www.lassuranceretraite.fr

Pour toute question ou toute information complémentaire, les conseillers se tiennent à votre disposition. Vous pouvez les contacter en appelant la ligne d'action sociale de La Poste du lundi au vendredi de 9h à 17h : **0800 000 505** (service et appel gratuits).
E-mail : @laposte.fr

LA TRÉSORERIE :



Au 31 mai 2017, l'ANR 43 comptait 603 adhérents. Seuls 465 étaient à jour de la cotisation 2017. Début juin une lettre nominative et des coups de fil de rappel ont été envoyés à environ 140 retardataires. Cet envoi nous a occasionné plus de 100 euros de frais

(affranchissement, papier, enveloppes etc.) et 5h de notre temps.

Vu la conjoncture actuelle, la baisse des subventions et le trop petit nombre de bénévoles il est regrettable de perdre ainsi de l'argent et du temps.

RAPPEL :

La cotisation à l'ANR est annuelle, elle correspond à l'année civile.

Cette cotisation est obligatoire pour les adhérents « Amicale Vie » ainsi que ceux ayant demandé et obtenu les 10 % d'Orange.

Chaque adhérent principal a la possibilité de prendre l'adhésion avec son conjoint ou son concubin. Tous deux ainsi qu'éventuellement leurs enfants handicapés bénéficient **alors de notre responsabilité civile en cas d'accident survenu lors de manifestations organisées par l'ANR.**

Le tarif Réversion est accordé aux veuves/veufs sans autre revenu que la demi retraite du conjoint décédé.

LES MARCHES DU DERNIER JEUDI DU MOIS :

Programme 2018

29 mars Rosières

26 avril Paulhac

31 mai Pinols

28 juin Chavaniac Lafayette

26 juillet Araules

30 août Costaros



**27 septembre
St Didier en Velay**

**25 Octobre
Brives Charensac,**



Ça marche ! On est de plus en plus nombreux ! C'est le but, se rencontrer, se divertir bref partager.

Chacun marche sous sa responsabilité civile, la marche est d'environ 8 km classée assez facile, le matin de 9h30 à 12h30. Déjeuner au restaurant pour 14 à 18 euros. L'après-midi visite de monuments, musées ou curiosités locales. Ces journées se veulent conviviales et de découvertes de notre beau département. On ne parle pas boulot c'est fini et bien fini. Un covoiturage est organisé d'après les inscriptions qui ont lieu auprès de Christian Dessalle 04 71 08 70 57 ou christian.dessalle@orange.fr. Si l'on a des difficultés pour marcher ou si l'on n'a pas envie, on peut venir simplement déjeuner, c'est avec un réel plaisir que nous accueillons nos plus anciens que nous ne rencontrons pas souvent. Merci de bien vouloir noter les dates ci-dessus.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2018 :

Elle aura lieu à Saint Paulien le vendredi 6 avril 2018 à 9h30



AG du 6 avril 2017

à La Chomette

Après l'assemblée générale, le repas sera pris en commun dans ce même restaurant. Un car pourra être mis à la disposition des participants au départ du centre culturel de Vals à 8h45 avec arrêt place Michelet à 8h50, d'autres arrêts pourront avoir lieu sur le parcours. Si vous prenez ce moyen de transport, merci de le préciser sur le bulletin réponse avec l'arrêt

souhaité. S'il y a suffisamment de demandes ce car sera mis en place. La participation au repas est fixée à euros + 2 euros si vous prenez le car. Établir le chèque à l'ordre de ANR 43. Une visite est prévue pour les conjoints qui ne participent pas à l'AG.



UNE PENSÉE POUR CEUX QUI NOUS ONT QUITTÉS



Antoine BIGAND	Brioude	Marcel ANTOINE	Yssingeaux
Marcel EYRAUD	Le Puy	Gisèle BONHOMME	Brives Charensac
Ernest FROMENT	Brioude	Elise LHOSTE	Le Puy
Hélène PIBARET	Le Puy	Marie COUPIER	Retournac

Une pensée spéciale pour Claude BERNARD le président précédent qui a tant donné à notre comité de l'ANR de la Haute Loire. Par son dévouement, sa capacité de travail, sa gentillesse, Claude aura marqué à jamais de son empreinte notre association. Qu'il en soit ici remercié.

JOURNÉE D'INFORMATIONS ET ATELIERS :

Dans l'attente de nouveaux locaux, nous ne pouvons plus organiser de journées d'informations et d'ateliers à notre siège faute de sièges et de chauffage, celui-ci étant assuré par des radiateurs électriques dans les seuls bureaux occupés à temps partiel (ANR, COS, assistante sociale et 2 ou 3 autres).

Continuez de nous faire savoir à l'aide du coupon réponse joint en annexe, vos besoins ou vos souhaits. Il est très important que nous vous connaissions mieux.

AMICALE VIE

l'Association Nationale des Retraités de la Poste et France Télécom/Orange



13 rue des Immeubles Industriels

75011 Paris

Téléphone : 01 43 79 21 28

Fax : 01 43 79 86 84

amicale-vie@orange.fr Site : www.amicale-vie.fr

Amicale-Vie : La Mutuelle de l'ANR

L'OBJET SOCIAL 1. Proposer à ses adhérents un capital-décès exonéré d'impôt, de droits de succession (selon la loi de Finances en vigueur) ou une PTIA (Perte totale et irréversible d'autonomie) jusqu'à 75 ans révolus. 2. Gérer un fonds social : Ce fonds a pour vocation d'aider les adhérents confrontés aux aléas de la vie ou victimes de catastrophes naturelles. Une aide financière est attribuée à la demande de l'adhérent intéressé, après examen du dossier par la Commission « Fonds social ».

LE CONTRAT

Vie entière par tacite reconduction.

LE CAPITAL-DÉCÈS

Versé 48 h ouvrées après la réception des pièces justificatives.

L'OFFRE en 10 points :

1. Pas d'examen médical, (un simple questionnaire de santé pour les adhérents âgés de plus de 71 ans)
2. Pas de frais de dossier, pas de droits d'entrée
3. Liberté de choix du bénéficiaire (personne physique ou personne morale)
4. Liberté de choix du capital (10 niveaux)
5. Cotisation constante quel que soit l'âge, protection vie entière
6. Doublement ou triplement du capital en cas d'accident
7. Capital exonéré de droits de succession (dans les limites de la législation)
8. Capital versé sous 48h (après la réception des justificatifs nécessaires)
9. Fonds social de solidarité AMV
10. Accompagnement personnalisé

Exemple : pour un capital de 4000 euros **moins de 66 ans** = 151,20 € l'an (soit 12,60 € par mois) **Moins de 71 ans** = 199,80 € l'an (soit 16,55 € par mois)

Pour tous renseignements complémentaires contactez :

Régine Bayle 04 71 02 20 83 ou Claudette RICHARD 04 71 09 32 32

✂*****

**** Pour les adhérents Amicale-Vie, (document à conserver)**

Dossier à constituer pour percevoir le capital-décès de l'AMICALE-VIE.

Le ou les bénéficiaires désignés dans le contrat capital décès de l'Amicale-Vie devront fournir les pièces suivantes :

- ▶ un extrait d'acte de décès ou bulletin de décès;
- ▶ un certificat médical attestant du décès et précisant la cause du décès (en cas d'accident);
- ▶ un RIP ou RIB (relevé d'identité bancaire) pour chacun des bénéficiaires du capital décès, désignés dans le contrat;
- ▶ une photocopie recto-verso de la pièce d'identité de chaque bénéficiaire;
- ▶ l'ensemble des pièces doit être adressé sous pli dûment affranchi à : Amicale-Vie de l'ANR 13 Rue des immeubles industriels 75011 PARIS

Rappel : Le capital-décès est doublé en cas d'accident, triplé en cas d'accident de la circulation. Il est versé dans les 48H après réception des pièces nécessaires pour instruire le dossier.

GALETTE DES ROIS ET LOTO :

Le centre culturel de Vals nous accueillera le samedi 6 janvier 2018 à partir de 14h15. Comme d'habitude de nombreux lots seront à la disposition des gagnants et un petit entracte permettra de déguster la galette des rois. La participation de 2 euros perçue à l'entrée donnera droit à un carton. Des cartons supplémentaires seront à la disposition des joueurs au prix de 1 euro. Merci de vous inscrire à l'aide du coupon réponse (indispensable pour organiser la salle et prévoir les achats de galettes et papillotes) avant le **31 décembre 2017**.



Loto Galette du 7 janvier 2017

DÉFENSE DES RETRAITÉS

Campagne contre le projet gouvernemental d'augmentation de la CSG de 1,7%

Le gouvernement envisage, pour une mise en œuvre au 1er janvier 2018, un transfert des cotisations salariales de l'assurance maladie et de l'assurance chômage sur la cotisation sociale généralisée (CSG). Remarquons tout d'abord que, par le biais de la CSG, les retraités contribueraient pour la première fois au financement d'une assurance, dont ils ne bénéficieraient en aucune façon. On pourrait y voir un



geste supplémentaire demandé aux retraités au titre de la solidarité. Le problème, c'est que les actifs verront l'augmentation de leur CSG entièrement compensée par la suppression de leurs cotisations salariales. On estime même que les salariés pourraient ainsi bénéficier d'une augmentation de leur pouvoir d'achat de quelques centaines d'euros annuels ; tandis que la majorité des retraités subira une ponction nette, en moyenne de l'ordre de 265€ annuels, de ce même pouvoir d'achat. En effet, tout retraité dès lors que sa pension dépasserait 1200€ par mois, aurait à supporter une augmentation de sa CSG de 1,7%. Cette mesure, dans ces conditions, ne peut qu'être considérée comme injuste et inacceptable. C'est pourquoi, le Bureau National, a décidé d'adresser à Monsieur le Premier Ministre une lettre ouverte, par ailleurs publiée dans la Voix de l'ANR d'octobre.

Gardons tout de même le sourire



COUPON RÉPONSE GLOBAL (1) Rayez la mention inutile

Cotisations année 2018

Mr,Prénom.....

si couple 2ème personne

Mme,Prénom.....

Adresse.....

.....

Tél.....e-mail.....

COTISATION ANNUELLE		Retraités "La Poste / France Télécom"	Admis en tant que "Membres Associés"
Avec abonnement à la revue "La Voix de l'ANR"	Individuelle	20,00 €	27,00 €
	Couple	31,00 €	45,00 €
	Réversion	11,00 €	
Sans abonnement à la revue	Individuelle	11,00 €	18,00 €
	Couple	22,00 €	36,00 €
Revue seule		18,00 €	18,00 €

Établir le chèque à l'ordre de ANR 43 et l'adresser avec le coupon global complété de vos réponses 78 bis avenue Foch 43000 Le Puy.

Voyage: (1)

Identité des participants.

NOM.....Prénom.....

NOM.....Prénom.....

Établir un chèque de 200 euros par personne à l'ordre de COS PTT Retraités

Vous réglerez le solde par chèques vacances OUI NON (1)

Voulez vous une chambre particulière (65 € pour le séjour) OUI NON (1)

Galette des rois et Loto du 6 janvier 2018 (1)

Nombre de personnes.....

2 euros par personnes seront perçus à l'entrée, ils donnent droit à un premier carton, puis 1 euro le carton supplémentaire.

Assemblée Générale 2018 (1)

Nombre de personnes.....joindre un chèque de 25 euros par personne à l'ordre de ANR43. Si vous prenez le car, ajoutez 2 € par personne à votre chèque. (Le chèque ne sera débité qu'après l'AG).

Candidatures (1)

OUI NON je désire participer au CA

OUI NON je désire participer aux permanences de temps en temps

OUI NON je désire participer à l'organisation de quelques activités

OUI NON désire participer à l'élaboration d'un site internet ou du prochain

ANR AMITIÉ 43

Sophrologie (1)

OUI NON m'inscrit au prochain cycle de 10 séances.

Le Puy, Brioude, Yssingeaux, (1)

Secourisme (1)

NON désire participer à la formation à l'utilisation d'un défibrillateur

Le Puy, Brioude, Yssingeaux, (1)

Sécurité routière (1)

NON m'inscrit à un stage de remise à niveau du code de la

route. Le Puy, Brioude, Yssingeaux, (1)

Autres Ateliers (1)

Généalogie OUI NON

Informatique OUI NON

Internet OUI NON

Équilibre OUI NON

Mémoire OUI NON

Diététique OUI NON

Risques Domestiques OUI NON

Journée Patrimoine OUI NON

Informations QUE CHOISIR OUI NON

Sortie d'une journée (1)

OUI NON m'inscrit à la sortie à Lavastrie. Nombre de personnes.....

Possibilité de ramassage le long du parcours (à préciser)

La demande du chèque exact et les détails vous parviendrons avec l'ANR Amitié

43 du mois de mai 2017